

Aucun autre avis ne sera expédié pour le deuxième versement.

Aucun reçu officiel ne sera émis. Veuillez conserver la partie supérieure de votre compte pour vos dossiers.

## MODES DE PAIEMENT

- Par Internet, sur le site de votre institution financière
  - Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres débutant par **00437** qui est inscrit sur le compte
- Directement à votre institution financière
- Par la poste, par chèque(s) à l'ordre de « **Centre de services scolaire des Affluents** »
  - Poster à : CSSDA - Taxe scolaire  
Case postale 220  
Repentigny (Québec) J6A 8K1
  - Joindre les coupons originaux de la facture

**Aucun paiement ne peut être effectué au centre de services scolaire.**

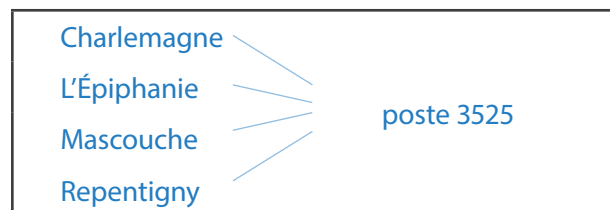
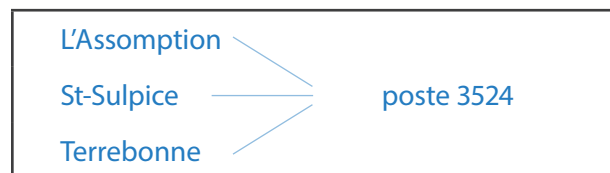
Par souci environnemental, le centre de services scolaire a choisi de ne plus utiliser d'enveloppe retour.

## POUR NOUS JOINDRE

**Par courriel :** [taxation.scolaire@cssda.gouv.qc.ca](mailto:taxation.scolaire@cssda.gouv.qc.ca)

**Par télécopieur :** 450 492-3727

**Par téléphone :** 450 492-9400 et le poste correspondant à la municipalité où se trouve la propriété



Les boîtes vocales n'acceptent aucun message en dehors des heures d'ouverture suivantes :

**Du 15 août au 13 septembre 2022**

entre 8 h 30 et midi et entre 13 h et 16 h

**À tout autre moment de l'année**

entre 9 h 30 et midi et entre 13 h et 14 h 30

**Prendre note que les vendredis 5, 12 et 19 août 2022, nos bureaux seront fermés à compter de 12 h.**

**Nos bureaux seront fermés du 18 au 29 juillet 2022.**



# TAXE SCOLAIRE 2022-2023

**Centre  
de services scolaire  
des Affluents**

**Québec** 

[cssda.gouv.qc.ca](http://cssda.gouv.qc.ca)

## MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Madame, Monsieur,

La fin de la dernière année scolaire nous aura permis de revenir à une certaine normalité au sein de nos établissements, après plus de deux ans de pandémie. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier l'ensemble de notre personnel. Leur dévouement, leur professionnalisme et la résilience dont ils ont fait preuve, ont permis aux élèves de poursuivre leurs apprentissages dans ce contexte particulier.

### Plusieurs réalisations

Parmi les faits saillants de l'année scolaire 2021-2022, nous avons entamé les démarches pour la mise à jour de notre Plan d'engagement vers la réussite, toujours selon une formule collaborative à laquelle pourront prendre part tous les acteurs du milieu de l'éducation.

Afin de faire face à la croissance démographique qui se poursuit toujours dans l'ensemble des municipalités de notre territoire, plusieurs projets ont débuté ou se sont poursuivis au cours de la dernière année. Parmi les plus importants, notons :

- Le début des travaux de construction de la nouvelle école secondaire à Terrebonne;
- Le début des travaux d'agrandissement de l'école secondaire Armand-Corbeil à Terrebonne;
- Le début des travaux d'agrandissement de l'école primaire Gareau à l'Assomption;
- L'achèvement des travaux de construction de la nouvelle école primaire à Mascouche, l'école des Sommets;
- L'achèvement des travaux de construction du nouveau centre de formation professionnelle dans le CentrOparc à Mascouche, l'Édifice des Industries;
- L'achèvement des travaux d'agrandissement de l'école du Coteau à Mascouche.

Concernant le budget de fonctionnement 2022-2023 adopté le 21 juin 2022, celui-ci prévoit des dépenses totales de 581 358 225 \$. De ce montant, 85,9 % sont

pour des services directs aux élèves des écoles et des centres, 6,4 % sont pour le service de la dette financée par le ministère de l'Éducation, 4,3 % sont pour des dépenses liées aux immeubles et 0,6 % est pour le service de la dette du CSSDA.

Fait important à noter, le CSSDA réussit encore cette année à maintenir ses frais administratifs à moins de 3 % (2,8 %) de son budget, ce qui représente un des plus bas taux parmi tous les organismes publics et parapublics au Québec.

Vous trouverez dans le présent dépliant des informations sur la façon dont sont utilisés les revenus tirés de la taxe scolaire.

En terminant, je tiens à réitérer, aux parents, aux partenaires et aux citoyens, la volonté de notre centre de services scolaire de préserver des liens étroits afin de réaliser, ensemble, notre mission d'assurer la réussite de tous les élèves, jeunes et adultes, peu importe le parcours qu'ils empruntent.

### Continuons d'agir ensemble!



Jean-François Collard  
Directeur général

### Les revenus de la taxe scolaire servent à :

- Offrir des services complémentaires à nos élèves;
- Entretien l'ensemble des bâtiments (scolaires et administratifs);
- Défrayer l'ensemble des coûts de consommation énergétique;
- Financer une part importante du transport scolaire;
- Mettre en place une équipe de gestion au sein de chaque établissement (direction, secrétariat et conciergerie);
- Offrir des services administratifs en soutien à nos établissements.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Le taux de taxe scolaire ainsi que le taux d'intérêt appliqué sur les soldes impayés, sont fixés par le Gouvernement du Québec et publiés à la Gazette officielle du Québec;
- Chaque propriété bénéficie d'une exemption annuelle de base des premiers 25 000 \$ sur la valeur imposable uniformisée ajustée, telle que fixée par le Gouvernement du Québec.

### POUR L'ANNÉE 2022-2023

- Le taux effectif de taxation est de 0,1024 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Le taux d'intérêt sur les soldes impayés est de 5 %.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Internet : [cssda.gouv.qc.ca](http://cssda.gouv.qc.ca)

Téléphone : 450 492-9400, poste 3

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### Pour un compte inférieur à 300 \$

Un seul versement payable au plus tard le 12 septembre 2022.

### Pour un compte égal ou supérieur à 300 \$

Un premier versement payable au plus tard le 12 septembre 2022 et un deuxième versement payable au plus tard le 12 décembre 2022. Vous pouvez payer la totalité de votre compte à la date d'échéance du premier versement ou payer chaque versement à sa date d'échéance respective.